

Dans la plupart des cas, les députés ministériels ont adopté des positions contraires à celles du gouvernement et j'y vois la preuve de la réussite du nouveau système.

Je tiens aussi à rendre hommage aux membres du comité de direction, le député de Calgary-Nord (M. Woolliams) et le député de Broadview (M. Wahn). C'est surtout grâce à eux que le bill a pu être étudié de façon si expéditive par le comité. Il faut qu'on sache que ce bill n'a pas été étudié à la légère par le comité. Nous avons tenu de longues audiences. Pour étudier l'avortement et les mœurs des homosexuels, nous avons consulté les rapports du comité de la santé et du bien-être, le rapport Wolfenden et le rapport du comité de la justice et des questions juridiques sur l'alcootest. Quatre témoins ont présenté des exposés sur les aspects administratifs et techniques du bill. A mon sens, c'était amplement suffisant et cela a permis au comité de se prononcer.

Le comité s'est rendu compte que cette mesure allait modifier la vie et le bien-être de nombreux Canadiens. Il nous fallait réaliser un équilibre difficile. Nous devons faire des sondages d'envergure et, du même coup, faire adopter le bill rapidement afin qu'il devienne loi pour le bien des citoyens.

A titre de député ministériel et de président du comité de la justice et des questions juridiques, j'ai appuyé le bill sans restriction. Au moins, me semblait-il, le gouvernement avait tiré de l'ombre des questions telles que l'homosexualité et l'avortement et s'était affirmé en déclarant qu'il fallait y apporter des changements. A mon avis, on aurait dû les faire il y a longtemps. La grande majorité des gens était d'accord là-dessus.

Bien entendu, une grande partie du débat a gravité autour de l'homosexualité et de l'avortement, question d'ordre émotionnel. Tous les députés ont certaines opinions bien arrêtées là-dessus. Mais cela ne doit pas faire oublier que le bill propose également bien d'autres changements sociaux. C'est un point dont on n'a pas assez tenu compte. Loin de moi l'idée d'évoquer toutes les ramifications du bill. Cependant, j'aimerais signaler qu'il comporte des changements nombreux et souhaitables. Voter pour ce bill est, en effet, se rallier au principe de l'alcootest obligatoire. Comme on le sait, des milliers de Canadiens sont tués sur nos routes et les dégâts matériels se chiffrent par millions de dollars, à cause des conducteurs en état d'ivresse. Or, l'alcootest obligatoire donne de bons résultats.

Voter pour ce bill c'est adopter une mesure législative sur les armes à feu dans l'intérêt de la sécurité publique; une mesure législative qui interdit de faire souffrir les animaux; une

mesure législative qui éliminera ou réduira le harcèlement à l'aide du téléphone. C'est appuyer une mesure législative éclairée qui élargira les droits de l'accusé qui n'est pas en état de subir son procès pour raisons mentales et c'est rendre possible plus de sursis et la mise en liberté surveillée. Par ailleurs, ce bill comporte bien des amendements techniques, en matière de procédure d'appel notamment, qui, tout en permettant à la justice de suivre son cours pour protéger la société, donneront à l'accusé toute la protection possible contre l'autorité d'un État tout puissant.

Si mes remarques vous portaient à croire que ce bill est complet et une mesure législative de réforme définitive sociale, permettez-moi de vous dire qu'il ne s'agit là que d'un début. Il faut encore que nous nous attaquions au domaine des cautionnements, de l'espionnage électronique et de l'écoute clandestine.

A mon avis, le député de Broadview (M. Gilbert) a présenté un amendement extrêmement important, l'application de scellés aux casiers judiciaires qui seraient expurgés. Cet amendement a été à juste titre déclaré irrecevable, mais il comptait un point saillant valable. Il signalait à la Chambre la nécessité d'une telle mesure législative. En 1966, j'ai déposé un bill privé qui attend encore de devenir loi. Cet amendement montrera au gouvernement que les Canadiens veulent et ont besoin d'une mesure législative comme celle-là. J'exhorte le gouvernement à faire preuve de la même initiative en présentant ce bill visant à expurger les casiers judiciaires.

M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde): A l'ordre. Comme il est dix heures, il est de mon devoir d'annoncer les questions à débattre.

MOTION D'AJOURNEMENT

Une motion d'ajournement de la Chambre, aux termes de l'article 40 du Règlement, est censée avoir été présentée.

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA—L'INTERDICTION DE LA RÉCLAME SUR LE TABAC

M. H. E. Stafford (Elgin): Monsieur l'Orateur, le 7 mai, le Conseil d'administration de la Société Radio-Canada a annoncé qu'on allait mettre fin à toute réclame sur le tabac sur tous ses réseaux de radio et de télévision lors de l'expiration des contrats en vigueur. Je n'ai pas à rappeler que le conseil est autorisé à adopter une telle ligne de conduite. Je me lève pour lui rappeler que l'autorisation qu'il détient n'est pas en soi une jus-